

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission des Finances et du Budget

Luxembourg, le 16 mars 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement



Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 FEV. 2021

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

SCL: PET 1764 – 198 / sp

Objet : Pétition n° 1764 – Ofschaffen vun der Steierklass 1 wann de Mann oder d'Fra verscheed.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 27 janvier 2021, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre des Finances sur la pétition n° 1764 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 LUXEMBOURG

Référence : 836x755e9

Luxembourg, le 3 février 2021

Concerne : Pétition 1764 - Ofschaffen vun der Steierklass 1 wann de Mann oder d'Fra  
verscheed

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma prise de position à la pétition n°1764.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 198	SCL: TET 1764
Entré le: 09 FEV. 2021	
CE:	CHD:
A traiter par: SP	
Copie à:	

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

**Prise de position de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna concernant la Pétition n°1764 – Ofschaffen vun der Steierklass 1 wann de Mann oder d'Fra verscheed**

Le pétitionnaire demande l'abrogation de la classe d'impôt 1 pour le/la veuf/veuve si un des époux est décédé pendant le mariage. Malheureusement, le pétitionnaire ne présente pas d'arguments dans le texte de sa pétition qui corroboreraient cette revendication.

Il y a lieu de noter que le/la veuf/veuve ne se retrouve jamais dans la classe d'impôt 1, ce qui rend la revendication du pétitionnaire sans objet, mais dans la classe d'impôt 1A.

Dans le cas où le pétitionnaire souhaite avoir de plus amples informations sur le reclassement des veufs/veuves dans la classe d'impôt 1a, il est renvoyé de manière générale à la prise de position concernant la pétition n°575 – Géint d'Reklassement vun de Wittfraen a Wittmänner vun der Stéierklass 2 an der Steierklass 1a.